

**INTITULE DU
POSTE**
*(A compléter par
l'ENSA suivant
exemple)*

ENSA Montpellier-La Réunion_ 2022-1074704_Maître de Conférences_TPCAU
2_CAT 2

**INTITULE LONG
DU POSTE**
*(A compléter par
l'ENSA suivant
exemple)*

Maître de Conférences // Théories et pratiques de la construction architecturale et
urbaine 2, Catégorie 2.

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région : La Réunion

Département : La Réunion **974**

Adresse :

Ecole d'Architecture de La Réunion
Angle des rues du 20 décembre 1848 et Cherbourg
97827 LE PORT

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'ENSAM compte 800 étudiants en cycles licence et master, dont 169 à l'école d'architecture de la Réunion, 17 doctorants, 86 étudiants en HMO, 23 en formation continue diplômante.

En cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre. Un ensemble de cours de type optionnel obligatoire est proposé aux étudiants dans le cadre de UE3. Le Master est structuré autour de 6 domaines d'études : « Architecture et Milieux », « Métropoles du Sud », « Situations », « Ici et maintenant », « Habiter », « Littoralité ».

A ces domaines sont associés des séminaires, lieux d'initiation à la recherche, dont certains sont adossés aux axes du laboratoire LIFAM encadrés par des enseignants titulaires d'un doctorat et/ou d'une HDR regroupés au sein de ces deux entités.

Entre les 2 semestres, un temps d'enseignement différent est mis en place dans les Hors Les Murs.

Trois axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'Administration : littoralité/méridionalité, santé globale, le déjà-là.

L'antenne réunionnaise dispense l'enseignement de licence et le master, un domaine d'étude propre aux problématiques du site est développé sur la thématique tropicale. Les thématiques abordées dans l'enseignement du projet étant adaptées au contexte de milieu tropical.

L'école propose un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec l'IMT d'Alès, ainsi qu'un double diplôme franco-espagnol avec l'Université du pays basque à San Sébastian.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre du LIFAM.

Le **LIFAM** est une unité de recherche habilitée par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine, rassemblant une équipe pluridisciplinaire d'enseignants chercheurs issus de l'ensemble des champs présents (ATR, HCA, STA, TPCAU, VT, SHS). La structuration progressive du LIFAM, passe prioritairement par un accompagnement des chercheurs engagés dans la préparation d'une Habilitation à Diriger des Recherches, ainsi que des enseignants engagés dans la préparation d'un Doctorat.

L'effort porte également sur un recrutement d'enseignants avec un profil « recherche » en phase avec le projet scientifique et permettant de renforcer les champs d'investigation autour et à partir des thématiques de recherche à partir desquelles s'articulent le projet scientifique du LIFAM. Le renouvellement du corps enseignant s'impose en favorisant la jeune génération d'enseignants-chercheurs tout autant qu'en encourageant l'intégration de chercheurs associés déjà confirmés. Le développement de la recherche passe également par une meilleure implication de chercheurs dans les instances décisionnelles de l'établissement.

Le LIFAM est rattaché aux écoles doctorales 58 (langues, Littérature, Cultures, Civilisations) et 60 (Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

Enseignements à assurer par cycle de formation (1er, 2ème, 3ème cycle ou autre diplôme ...), nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants :

L'enseignant(e) recruté(e) sera appelé (e) à participer aux enseignements suivants :

Dans le cycle licence :

Dans le cadre de l'enseignement du projet en studio d'architecture, il (elle) interviendra dans les studios sur l'encadrement et le suivi des projets en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Dans le cycle de master :

L'enseignant(e) sera en charge de l'enseignement de la réhabilitation, rénovation et réemploi adapté au milieu tropical, répondant aux objectifs de la réforme de l'enseignement en architecture et la Stratégie pluriannuelle en faveur de la transformation de l'existant du ministère de la Culture. Cet enseignement doit favoriser la connaissance du bâti existant notamment en milieu tropical (analyse et diagnostic architectural, constructive et historique et la prise en compte des

évolutions techniques et réglementaires de la réhabilitation et du patrimoine architectural en milieu tropical) avec une attention particulière aux thématiques du développement durable (réemploi, matériaux éco-sourcés, bâtiment durable, bâtiment frugal, conception passive, rénovation passive...). Cet enseignement s'inscrit dans le domaine d'études « **Architecture Ville et Territoire en Milieu Tropical** ».

- Autres tâches :

L'enseignant(e) participera à l'élaboration et la structuration de projets communs avec les différents partenaires internationaux de l'école dans le cadre des programmes ERASMUS et dans le cadre du réseaux IONAS.

L'enseignant(e) devra prendre part aux instances de l'école. Il (elle) prendra part au recrutement des étudiant(e)s, ainsi qu'à participer aux différents jurys (Mémoire, stages, ...).

Ces enseignements s'inscrivent dans le programme pédagogique de l'ENSAM habilité par l'HCERES. L'enseignant(e) devra renforcer la cohérence du champs TPCAU et assurer son développement au sein de l'école. Pour ce faire, il est souhaitable que l'enseignant(e), ait ou ait eu une activité professionnelle reconnue, si possible dans le secteur du projet urbain et architectural, ainsi que la maîtrise d'une langue étrangère. Une expérience très solide de l'enseignement ainsi qu'une expérience significative par une activité professionnelle seraient des atouts supplémentaires.

Charges scientifiques :

- Participation attendue aux activités scientifiques de l'école.
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées :

- Capacité à travailler durablement et de manière concertée avec un groupe d'enseignant(e)s.
- Intérêt marqué pour la pédagogie.
- Bonne connaissance des outils liés aux nouvelles technologies.
- Une expérience significative en activité professionnelle serait un atout supplémentaire.
- Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux didactiques ou de recherche réalisées (publications, colloques, expositions).

Savoir-faire : Maîtriser les compétences présentées dans la rubrique précédente et avoir la capacité de les transmettre aux étudiant(e)s.

2 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Architecte DPLG ou architecte ADE + HMONP, ou diplôme étranger équivalent, ayant ou ayant eu une activité professionnelle et une connaissance du bâti en milieu tropical. La personne devra présenter un dossier d'œuvre de pratique professionnelle.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (*textes encadrant les opérations de recrutement*)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Montpellier – École de La Réunion

CANDIDATURE (*A compléter par l'ENSA*)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

Personne à contacter

*Pierre Rosier, directeur de l'École d'architecture de La Réunion
(pierre.rosier@lareunion-archi.fr)*

Autre personne à contacter

(A compléter par l'ENSA si besoin)

Adresses électroniques uniquement